



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2025

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs GUYOT Damien, CLAUDE Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, PHILIPPE Anne-Claude, COLIN Jean-Michel, DECLERCQ Frantz, FEVRE Mélanie, MOREL Quentin, FOURNIER Maxime, PARIS Stéphanie

Absent excusé : Marie-Line D'HOUTAUD (pouvoir à Bernard CHRISTIN)

### Instauration du Temps Partiel

**Décide** d'instituer le temps partiel dans la collectivité et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

Les quotités de temps partiel **sur autorisation** sont fixées :

- Pour les agents à temps complet : entre 70 % et 99 % de la durée d'un service à temps plein,
- Pour les agents à temps non complet : 70 %, 80 % ou 90 % de la durée d'un service à temps plein.
- Demande à formuler 2 mois avant, réponse sous 1 mois.

### Instauration d'un Compte Épargne Temps (CET)

**Décision** :

- **Bénéficiaires** : agents titulaires et contractuels (1 an de service minimum).
- **Alimentation** : jusqu'à 11 jours/an sous forme de congés annuels et RTT, à raison d'1 fois/an.
- **Utilisation** : jours de congés, indemnisation, ou versement à la RAFP (Retraite Additionnelle).

### Journée de solidarité

**Décision** :

- **7 heures supplémentaires** non rémunérées/an soit 1607 h travaillées par pour 1 600 h rémunérées.

### Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

**Décide** d'instaurer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (*I.H.T.S.*) en faveur des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public à temps complet, non complet et temps partiel exclusivement pour des missions de nécessité de service.

De privilégier le repos compensateur pour toute heure supplémentaire effectuée à la demande exclusive de l'autorité territoriale. Le choix entre la compensation (attribution de repos compensateur) ou l'indemnisation (versement d'I.H.T.S.) est laissé à la libre appréciation du Maire.

### ONF – Programme de travaux 2026

La forêt communale, soumise au Régime forestier, est gérée selon un aménagement approuvé par le Conseil

# FLASH HOUTAUD

municipal et le préfet. L'ONF propose chaque année un programme de coupes pour optimiser la production de bois, préserver la biodiversité et les paysages. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'état d'assiette des coupes 2026 et la destination des produits.

**Décision** :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2026 comme suit :

Parcelle	Année	Type de Coupe	Surface désignée
B, C	2026	Amélioration	5.15 ha
N	2026	Sanitaire	3.80 ha
G	2026	Irrégulier	1.60 ha

- Décide la Vente en Contrat :
  - Gros Bois : parcelle G, mise à dispo bord de route
  - Petits Bois : parcelles B, C & N, mise à dispo des bois sur pieds.
- Demande à l'ONF de conclure une convention d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO), ainsi qu'une convention de vente et exploitation groupée.

### Lotissement de la Tourbière – Rétrocession parcelles AB 223 et AB 225

#### Rétrocession de la parcelle AB 223, intégration dans le domaine privé communal

En 2002, un permis de lotir a été déposé par M. Just D'HOUTAUD, prévoyant la rétrocession gratuite à la commune de la voirie et des trottoirs. Aujourd'hui, les parcelles AB 223 (propriété de Mesdames CHRISTIN Nicole et GILLES Elisabeth) et AB 225 (propriété de Madame GILLES Elisabeth) constituent des parties du trottoir rue de la Tourbière.

**Le Conseil Municipal** :

- **Accepte** la rétrocession à titre gracieux des parcelles AB 223 et AB 225 dans le domaine privé communal.
- **Prend à sa charge** les frais notariés.

#### Intégration des parcelles AB 223 et AB 225 dans le domaine public communal

Ces parcelles, désormais propriétés communales, constituent des éléments de la voirie publique (trottoir).

**Le Conseil Municipal** :

- **Approuve** transfert des parcelles AB 223 et AB 225 dans le domaine public communal.
- **Donne tout pouvoir** au Maire pour les formalités de mise à jour du classement de la voirie et du cadastre.

## Création d'un accès véhicules – Lotissement De Giorgi (Tranche 2)

Conformément au permis d'aménager, un accès véhicules et piétons est projeté pour l'accès au Lotissement Champ Brenin II. Cet accès sera en sens unique pour les véhicules motorisés. La configuration des lieux laisse imaginer une sortie depuis le lotissement vers le CD72.

Des aménagements sont à envisager pour permettre la mise en sécurité de tous les usagers et prioritairement les piétons

## Demande d'accès à la parcelle AB18

Après lecture de la demande du propriétaire de la parcelle AB18 (création d'un accès en vue de desservir la parcelle enclavée) et analyse de la faisabilité de plusieurs scénarii, il a été décidé :

- **Refus d'accès sur RD130** (sécurité insuffisante).
- **Accès possible sur RD72** (aménagements à prévoir à la charge du demandeur).
- Le Conseil Municipal est favorable à ce que le Maire fasse une contre-proposition

## Compte-rendu du conseil d'école (04/11)

### Ecole

156 élèves (104 familles).

Projets pédagogiques : partenariat avec Haut-Doubs Formation (activités sportives en extérieur, art et culture, science et découverte).

Projet d'Ecole : Apprentissage et parcours des élèves, implication des familles dans le suivi des enfants.

L'école remercie la Mairie et l'APEEH pour leur soutien financier.

### Périscolaire

Accueil de 47 familles pour un total de 65 enfants. Plusieurs projets vont être mis en place en lien avec le slogan de l'année « Do it yourself », reconduction de la Color Run.

### APEEH

Les nombreuses animations de l'année permettent d'accompagner des achats et participer aux dépenses de l'école comme des voyages. Vente des sapins de Noël : 05 et 12 décembre. Loto : 13 mars 2026, Fête de l'école : 26 juin 2026.

## Utilisation du terrain de football de Houtaud

Durant la réunion entre la municipalité et le président du club de foot de l'ARCHE (30/10/25) la commune a fait part de son mécontentement envers le club sur différents engagements (déjà évoqués au mois de juin 2025). Durant celle-ci il a été demandé au Président de clarifier les intentions du club envers le stade de Houtaud. A ce jour, aucun élément n'a été transmis.

### **Décision :**

- **Résiliation** du partenariat avec l'ARCHE FC (non-respect des engagements : entretien et utilisation des installations, implication associative).

## Mesures de bruit (Comtoise de Développement)

Des mesures de bruit officielles ont été réalisées les 4 & 5 novembre 2025 (4 points de mesures sur site et 2 en zone d'émergence réglementée).

### **Résultats :**

- Non-conformité nocturne en zone réglementée.

• **Aménagements à prévoir rapidement** pour mise en conformité.

## Travaux en cours

- **Rues du Général de Gaulle/Champs Jolis/Aviation** fin de la pose des bordures, réalisation des enrobés prévus en semaine 51
- **Panneaux solaires** : raccordement par Enedis prochainement.
- **Caméras parking de l'école** : réinstallation le 26/11.
- **Parvis école** : étude pour solution antidérapante.

## Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

### Communales :

**27.10** : Commission Forêt + vente de Bois aux Habitants

**08.11** : Nettoyons la nature, merci à tous les participants

**15.11** : Portes ouvertes du Périscolaire aux Habitants

**17.11** : Rencontre avec le Conseiller aux Décideurs locaux (Centre des Impôts)

**22.11** : Distribution du Livre Au détour du Drugeon

### CCGP :

**05.11** : Services Techniques Déneigement

**12.11** : Commission Tourisme Château de Joux : 63500 entrées en 2025 (+15%).

**12.11** : Commission Finances

Selon le projet de la loi de finance, plusieurs dotations pourraient être supprimées à la CCGP impactant les ressources de plus de 400 k€.

**13.11** : Commission Eau Assainissement

**Tarifs Assainissement 2026** : la part fixe reste inchangée à 35 €, le prix du m<sup>3</sup> évolue à 2,50 €/ m<sup>3</sup>

**Tarifs Eau Potable 2026** : la part fixe reste inchangée à 27€, le prix évolue (2,10 €/m<sup>3</sup>) selon le plan de progression validé pour atteindre un prix commun au sein de la CCGP en 2026.

Une réflexion est en cours sur le transfert de la compétence « défense incendie » des communes à la CCGP.

Echanges sur les puits de captage de Houtaud. Le début de l'exploitation devrait avoir lieu fin 2027 ou début 2028. L'enquête publique commencera en début d'année 2026.

**24.11** : Commission Economie

Hôtel d'entreprise (Belle Vie), les 22 lots des travaux ont recueillis 69 réponses. Les lots seront attribués début décembre. Le début des travaux est prévu début janvier 2026. Ceux-ci auront lieu toute l'année 2026.

Attribution des parcelles sur la zone des Gravilliers.

## Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

### **30-25 Marché avec l'entreprise SOBECA - Groupe FIRALP**

Remplacement poteau béton par un ensemble d'éclairage public – rue du Général de Gaulle, un marché est conclu avec l'entreprise SOBECA – Groupe FIRALP – Rue de Quercus – 25320 CHEMAUDIN, pour une prestation de dépose du poteau béton existant et une prestation de fourniture et pose d'un ensemble d'éclairage public. Le montant du marché s'élève à 3 200,00 € HT.

### **31-25 Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée AC n°111 sise « 4 rue du Général de Gaulle »**

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain

## **Compte rendu Conseil Municipal du 15 décembre 2025**

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs GUYOT Damien, CLAUDE Michel, D'HOUTAUD Marie-Line, VIPREY Patrick, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, PHILIPPE Anne-Claude, COLIN Jean-Michel, MOREL Quentin, FOURNIER Maxime, PARIS Stéphanie

Absent excusé : Mélanie FEVRE (pouvoir à M. Michel CLAUDE) Frantz DECLERCQ (pouvoir à Mme Christelle GIRARDOT) Sandra D'HOUTAUD (pouvoir à M. Patrick VIPREY)

### Secrétariat communal

#### Organisation du temps de travail

Décision :

- Temps de travail hebdomadaire fixé à **35h** (annualisé à **1 607h**).
- **Cycles variables** selon les services (administratif, scolaire, entretien).
- **ARRT** possible pour les administratifs (38h/semaine = 18 jours ARRT/an).
- **Contrôle** des heures via système de présence.

#### RIFSEEP (Régime Indemnitaire)

Mise à jour des plafonds pour le service administratif

- **IFSE** (Indemnité de Fonctions, Sujétions, Expertise)
- **CIA** (Complément Indemnitaire Annuel)

Maintien des droits en cas de congé (maladie, maternité, etc.).

**Application** à compter du **1er janvier 2026**.

#### Prise en charge des frais de déplacement

Décision :

- **Indemnités de mission/formation** alignées sur les barèmes de l'État.
- **Hébergement** : 90€ à 140€ par nuit selon les lieux d'hébergement (150€ pour travailleurs handicapés).

- **Repas** : remboursement au réel (plafond 24 € en grande ville).
- **Formations** : prise en charge complémentaire si CNFPT insuffisant.
- **Application** dès **2026**.

#### Prestations sociales (CNAS)

La Commune

- **Se dote** d'un dispositif d'action sociale permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité ;
- **Met en place** une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction

Mme D'HOUTAUD Sandra est élue conseillère déléguée auprès du CNAS. 1 Agent communal devra également être nommé comme représentant de la Commune au CNAS.

#### Convention secrétariat de mairie

le Conseil Municipal :

- **Approuve** la convention qui fixe les modalités de la mise à disposition, **au 1<sup>er</sup> janvier 2026**, par la commune de HOUTAUD, de son service public « secrétariat de mairie » à :
  - la commune de DOMMARTIN,
  - la commune de VUILLECIN ;
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de **6 mois**.

#### Prêt relais (Pôle Enfance Jeunesse)

- **Annulation** du prêt 2024 (non utilisé).
- **Nouveau prêt** validé selon les mêmes conditions : 500 000 €, 24 mois, taux variable (Euribor 3 mois + 0,48%).

#### Tarifs salle des fêtes (2026)

Décision :

- **Mise à jour** des tarifs pour habitants et extérieurs.
- **Gratuité annuelle** pour 12 associations locales (liste mise à jour).
- **Application** dès **1er janvier 2026**.

Les tarifs sont à retrouver sur le site de la commune.

#### Budget primitif 2026

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2026 :

- Fonctionnement : **922 900 €**
- Investissement : **1 153 827 €**
- **Virements** de crédits entre chapitres autorisés (max 7,5% par section).

#### Dérogation repos dominical (2026)

Ouvertures dominicales 2026 :

- **5 dimanches** pour commerces automobiles (18/01, 15/03, 14/06, 13/09, 11/10).

- **3 dimanches** pour commerces alimentaires >400 m<sup>2</sup> : (13/12, 20/12, 27/12).

### Convention de droit de pêche

- **Renouvellement** pour 3 ans (2026-2028) avec « La Truite Pontissalienne ».
- **Redevance** : 259,98 €/an (indexée).

### ACCA Houtaud

- **Renouvellement** du bail de chasse à titre gratuit pour 3 ans (2026-2028).
- **Renouvellement de la convention pour la gestion** de l'étang (parcelle ZH 8).

### Mise à disposition équipements sportifs

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **Résiliation** de la convention avec l'ARCHE FC (non-respect des engagements).

### Circulation voie communale n°2

Décision :

- **Prolongation** de 6 mois de l'arrêté d'interdiction aux véhicules motorisés.

### Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

#### CCGP

**04/12 : Commission SOLIDARITES COMMUNAUTAIRES**

-Bilan des animations durant les périodes de vacances scolaires (Contrat Educatif Local).

-Bilan des « ticket-réduc » cinéma.

-Accueil des gens du voyages :

- Aire de grand passage : fréquentation moins importante avec 3 accueils.
- Aire familiale : 5 familles sont actuellement logées
- Aire permanente : 36 familles sont passé en 2025

Bilan financier négatif de 66 k€ pour les trois aires.

-Fourrière animale : accueil de 43 animaux en 2025 (67 en 2024). Bilan financier déficitaire de 42 k€.

-Renouvellement de la convention liée au plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.

**04/12 : Commission FINANCES CCGP**

Présentation du budget de la CCGP.

Analyse des emprunts projetés pour le centre nautique. La commune de Houtaud s'est opposée à la souscription d'un emprunt sur 30 ans à taux variable (une réduction de la durée d'emprunt au moins sur une partie du montant emprunté a été demandée sans succès).

**09/12 : Commission URBANISME HABITAT**

Achat d'une parcelle de terrain pour permettre un accès sur plusieurs voies à la nouvelle déchèterie.

Acquisition d'un étang à proximité de la station d'épuration. Bilan sur les dispositifs de réhabilitation de l'habitat, peu de dossiers engagés.

**11/12 : Commission TOURISME**

Modification des tarifs pour les entrées au Château de Joux.

Renouvellement de la convention avec l'office du tourisme.

Dispositif ski : la CCGP renouvelle l'enveloppe allouée les dernières années (environ 7 k€). Le Département a mis fin aux subventions en lien avec le financement des éducateurs pour la pratique du ski à l'école.

### Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

**33-2025 Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée AD 279 « 22B rue des Courlis »**

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain

### Questions diverses

**Régularisation taxe foncière carrière** : dégrèvements 2024-2025 (23 577 €).

**Retraite sportive** : danse en ligne : séance d'essai le 12 janvier de 17h à 18h. Pérennisation possible en fonction de l'intérêt suscité.

**Travaux** : enrobés lotissement De Giorgi avec chemin d'accès au fond de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement. Après réflexion avec le Service Territorial d'Aménagement de Pontarlier (Département du Doubs), il sera réalisé une deuxième sortie pour ce lotissement (également destiné aux piétons).

**Travaux** : Rue du Général de Gaulle. Enrobés réalisés le 17 & 18 Décembre.

**Subventions PEJ** :

128 000 € (CAF) + 169 000 € (Département)

**Incivilités : rappels sur les dépôts sauvages beaucoup trop fréquents aux pieds des points de collecte de tri.**

### DATES A RETENIR :

- Vœux du maire : **16/01/2026 à 19h à la salle des fêtes**
- Repas des aînés : **04/02/2026 à la salle des fêtes**